

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la Convocation : 26 février 2024
Date de l’Affichage : 6 mars 2024
Conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Le 5 mars 2024
à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Carole THOUESNY, Maire.

Étaient présents:

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR – Corinne HOFFEL – Lysiane PY - Myriam PETHITHORY - Pascale PION
MM Daniel BERTHAUD - Gérard BOICHOT – Olivier CARREY formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Céline SCHWARTZ
M. Jean-Pierre MUSSIO

Procurations : Néant

M. Gérard BOICHOT a été élu **secrétaire**.

OBJET : Affectation des résultats dégagés au Compte Administratif 2023.

Conformément aux dispositions prévues par l’instruction M57, il convient d’affecter les résultats dégagés au Compte Administratif 2023

Le résultat brut s’établit comme suit:

Excédent de Fonctionnement	491 394.22
Excédent d’Investissement	370 287.34
Excédent global de clôture	861 681.56

Ce résultat est conforme à celui dégagé au compte de gestion établi par le Comptable de la Commune.
Le Maire propose au Conseil Municipal de couvrir le solde des restes à réaliser arrêté à 363 060.00 par le report de l’excédent constaté de la section d’investissement .

Ainsi, les résultats 2023 seront repris au budget primitif 2024 pour les montants suivants:

INVESTISSEMENT			
Recettes	001	résultat d’investissement reporté	370 287.34
Recettes	1068	Réserves	-
FONCTIONNEMENT			
Recettes	002	résultat de fonctionnement reporté	491 394.22
			total
			861 681.56

Après délibérations, le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire à l’unanimité des voix.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Dasle, le 6 mars 2024

le Maire,



Carole THOUESNY

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 025-212501969-20240305-DCM_2024_10-DE